

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 352-CX-1535

concernant l'avis au recteur relatif au projet de budget révisé au 31 octobre 2011 du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2011-2012

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-deuxième réunion tenue le mardi 6 décembre 2011 à 12 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 7 de l'Université du Québec : « *Affaires concernant l'administration* »;

ATTENDU l'article 5.3.3 a) du Règlement de régie interne n° 1 de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le processus de préparation budgétaire;

ATTENDU la présentation, les explications et la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du Comité du budget;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michel Lavergne,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable au recteur afin que le budget révisé au 31 octobre 2011 du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2011-2012 soit déposé au conseil d'administration pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 352-CX-1536

concernant l'approbation du protocole d'entente entre la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa, Belgique) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada)

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-deuxième réunion tenue le mardi 6 décembre 2011 à 12 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les projets de collaboration entre l'HELHa et l'UQO;

ATTENDU les démarches encourues et à venir par le module de l'éducation, par l'intermédiaire de la professeure Mylène Leroux, afin de s'assurer de la conformité du déroulement du troisième stage, Stage III : Prise en charge de la classe (BEP5006), du programme de baccalauréat en éducation préscolaire et en éducation primaire (7991);

ATTENDU le projet de protocole d'entente;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le protocole d'entente entre la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa, Belgique) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada);

DE MANDATER le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le protocole d'entente;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout addendum établi selon les domaines et modes de collaboration régis par ce protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 352-CX-1537

concernant l'approbation du protocole d'entente entre la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO, Suisse) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada)

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-deuxième réunion tenue le mardi 6 décembre 2011 à 12 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les projets de collaboration entre l'HETS de l'HES-SO et l'UQO;

ATTENDU l'accueil d'étudiants stagiaires depuis 2009 tant de l'HETS à l'UQO que de l'UQO à l'HETS;

ATTENDU le projet de protocole d'entente;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Michel Lavergne,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le protocole d'entente entre la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO, Suisse) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada);

DE MANDATER le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le protocole d'entente;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout addendum établi selon les domaines et modes de collaboration régis par ce protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 352-CX-1538

concernant l'approbation du protocole d'entente entre l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD, Sénégal) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO, Canada)

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-deuxième réunion tenue le mardi 6 décembre 2011 à 12 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les projets de collaboration entre des professeurs de l'UCAD et de l'UQO;

ATTENDU les relations déjà établies entre l'IFAN - Cheikh Anta Diop de Dakar de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le projet de protocole d'entente;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le protocole d'entente entre l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et l'Université du Québec en Outaouais;

DE MANDATER le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le protocole d'entente;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout addendum établi selon les domaines et modes de collaboration régis par ce protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 352-CX-1539

concernant le renouvellement du protocole d'entente cadre entre International Language Schools of Canada – Bureau de Montréal

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-deuxième réunion tenue le mardi 6 décembre 2011 à 12 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de renouvellement du protocole d'entente cadre entre International Language Schools of Canada – Bureau de Montréal;

ATTENDU que, pour la période allant de décembre 2006 à décembre 2011, l'UQO a déjà eu un premier partenariat avec International Language Schools of Canada – Bureau de Montréal et que celui-ci a été jugé par les deux institutions comme étant très satisfaisant, suite à une évaluation menée au printemps 2011;

ATTENDU que l'International Language Schools of Canada – Bureau de Montréal est une école de langue reconnue, membre accréditée de Langues Canada (LC) et membre de l'Association de l'industrie de la langue (AILIA);

ATTENDU que l'International Language Schools of Canada – Bureau de Montréal est un centre de formation reconnu par l'Université Cambridge (ESOL) offrant le programme de formation « Certificate in English Language Teaching to Adults (CELTA) »;

ATTENDU que la condition d'admission à la formation du CEFLE offerte par International Language Schools of Canada – Bureau de Montréal exige que l'étudiant soit détenteur d'un baccalauréat ou de l'équivalent;

ATTENDU qu'un protocole d'entente cadre similaire avec International Language Schools of Canada – Bureau de Toronto (également appelé Greystone College of Business and Technology (Toronto) inc.) prévaut;

ATTENDU que l'UQO est une université qui s'est développée, qui a grandi et qui a adapté ses programmes de façon à répondre aux besoins de sa clientèle, tout en prenant en considération les caractéristiques de sa région;

ATTENDU que dans le cadre de sa mission, l'UQO développe des partenariats avec le milieu;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michel Lavergne,

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 352-CX-1539

concernant le renouvellement du protocole d'entente cadre entre International Language Schools of Canada – Bureau de Montréal

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-deuxième réunion tenue le mardi 6 décembre 2011 à 12 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le renouvellement du protocole d'entente entre International Language Schools of Canada – Bureau de Montréal;

DE MANDATER le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le protocole d'entente cadre;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais tout addendum découlant de cette entente cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général